



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024 à 18 h 30.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : Chantal BURGUIERE, David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Gérard ESCRIG, Katia EUSTAQUIO, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON Gaëlle JORAND, Paul MONTEL, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOME.

Étaient représentés : Lionel LASSERRE par David CABLAT,

Étaient absents excusés : Marjorie RABASTENS.

Date d'envoi de la convocation : 24/05/2024	Conseillers en exercice : 15
Date d'affichage : 24/05/2024	Conseillers présents : 13
Président de la séance : David CABLAT	Procurations : 1
Secrétaire de séance : Géraldine THOME	Nombre de votants : 14

**Objet : Modification du règlement intérieur du foyer**

Le règlement intérieur de l'utilisation du foyer a été adopté par délibération le 02 juillet 2020.

Il convient de modifier ce règlement intérieur pour prendre en compte les modalités actuelles de fonctionnement, à savoir :

- Gestion des déchets liée à l'utilisation de la salle.

Où l'expose de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ABROGER la délibérations 2020-29 du 2 juillet 2020 ;
- D'ADOPTER le règlement intérieur tel que présenté et annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré, séance 30 mai 2024.

Le Maire,

David CABLAT.

